



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Cellule juridique

**ARRÊTÉ RELATIF AUX LISTES ELECTORALES AFFÉRENTES AUX ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS
DES USAGERS AUX CONSEILS CENTRAUX DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
SCRUTIN DES 21 ET 22 MARS 2018**

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu les statuts en vigueur du Département de Français Langue Etrangère (DEFLE),

Vu l'arrêté du 9 octobre 2017 régissant l'élection partielle au conseil de l'UFR Humanités (collège A), tel que pris après consultation du Comité électoral consultatif en date du 9 octobre 2017,

ARRÊTE

ARTICLE 1: LISTES ÉLECTORALES

Les listes électorales relatives aux scrutins des 21 et 22 mars 2018 (portant renouvellement intégral de la représentation des usagers au sein des conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne) sont versées en annexes du présent arrêté et consultables, à compter du lundi 05 février 2018, par voie d'affichage au siège de l'Université Bordeaux Montaigne, domaine universitaire, 33607 Pessac (hall du bâtiment administration), sur le site de l'antenne d'Agen (Centre universitaire du Pin d'Agen – 2, quai de Dunkerque, 47000 Agen), sur le site Renaudel (1, rue Jacques Ellul, 33080 Bordeaux) et par voie de mise en ligne sur le site web (espace étudiants) de l'Université Bordeaux Montaigne.

ARTICLE 2: PUBLICATION

Le présent arrêté est soumis à publication par voie d'affichage au siège de l'Université Bordeaux Montaigne, domaine universitaire, 33607 Pessac (hall du bâtiment administration), sur le site de l'antenne d'Agen (Centre universitaire du Pin d'Agen – 2, quai de Dunkerque, 47000 Agen), sur le site Renaudel (1, rue Jacques Ellul, 33080 Bordeaux) et par voie de mise en ligne sur le site web (espace étudiants) de l'Université Bordeaux Montaigne.

ARTICLE 3: EXÉCUTION

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 05 février 2018.

Pour l'Université Bordeaux Montaigne,
La Présidente,


Hélène VELASCO-GRACIET.
